

La charte Natura 2000

Ce qui est fragile doit être protégé. Et si vous aviez votre part de responsabilité ?

Survoler un site protégé n'est pas anodin... Le bruit, les mouvements, etc. sont autant de perturbations pour les espèces présentes sur les sites de la baie du Mont Saint-Michel et des îles Chausey.

C'est donc pour limiter les troubles, que la Charte Natura 2000, relative aux survols aériens, est mise en place. Bien plus qu'une énumération des bonnes pratiques, le respect de cette charte garantit l'équilibre environnemental.

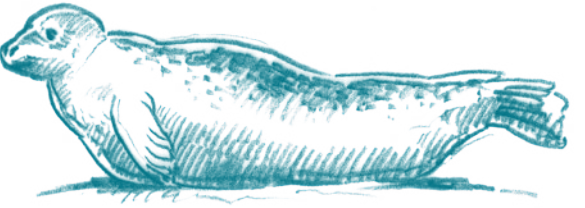
Accepter ces recommandations, c'est à la fois participer concrètement au maintien des espèces d'intérêt européen et contribuer à la pérennisation des survols aériens.

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion aux valeurs et aux objectifs de la charte constitue un engagement fort.



En quelques mots, l'adhésion à la charte permet :

- de participer à la démarche Natura 2000, de manière plus simple et plus souple que par l'intermédiaire des contrats Natura 2000,
- de reconnaître et de garantir la poursuite des pratiques existantes qui ont permis le maintien des espèces d'intérêt européen,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du Document d'Objectifs Natura 2000.



Le phoque veau-marin

Contacts

Des adhérents pilotes d'ULM (D. Hulin et F. Fortin) et les aéroclubs de Granville et des Grèves du Mont Saint-Michel s'engagent déjà à respecter les bonnes pratiques pour le survol de la baie et des îles Chausey

Pour plus de renseignements :

- Comité Régional Aéronautique de Basse-Normandie crabn.free.fr
- Comité Régional Aéronautique de Bretagne cra-bretagne.org
- Comité ULM de Bretagne comiteregionalulmbretagne.jimdo.com
- Maison de la Baie "Mytiliculture et découverte"
Port Est • 35120 Le Vivier-sur-Mer/Cherrueix
Tél : 02 99 48 84 38
www.maison-baie.com
- Ecomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel
Route du Grouin du Sud • 50300 Vains-Saint-Léonard
Tél : 02 33 89 06 06
www.patrimoine.manche.fr
- Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche
Maison du Département
98 rue de Candol • 50008 Saint-Lô
Tél : 02 33 05 98 83
littoral@manche.fr
www.symel.fr
- Conservatoire du littoral
5-7 rue Pémagnie • BP546 • 14037 Caen Cedex
Tél : 02.31.15.03.65
normandie@conservatoire-du-littoral.fr
littoral-normand.n2000.fr

Pour plus d'information,
vous rapprocher des aéroclubs les plus proches de chez vous.

Plaquette offerte à l'initiative de :



avec le soutien financier de :



Les survols aériens en Baie du Mont Saint-Michel et Chausey



Engagements et bonnes pratiques

Les survols aériens en baie

Une faune remarquable

Remarquables à différents points de vue, la baie du Mont Saint-Michel et Chausey ont la particularité d'accueillir une faune variée et sensible. En effet, sur ces sites on peut contempler de nombreux oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs, mais aussi une des rares colonies de phoques veaux-marins de France.



Lieu de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux mais également pour l'une des rares colonies de phoques veaux-marins, ces deux sites, reconnus au niveau européen, font partie du réseau Natura 2000 au titre des directives Habitats et Oiseaux.

Les îlots de la Baie et de Chausey offrent des conditions de reproduction idéales pour les oiseaux marins tels que les cormorans, goélands, sternes, etc. tandis que l'estran permet aux phoques de venir se reposer, à marée basse, sur les bancs de sable de la "petite baie".

Située sur la grande voie migratrice ouest-européenne, la Baie offre également, chaque hiver, repos et nourriture aux oiseaux hivernants et migrateurs grâce aux herbues et aux grèves dégagées à marée basse.



Le goéland marin

Les oiseaux et les phoques sont particulièrement sensibles aux dérangements pendant ces phases essentielles de leur cycle de vie. Les dérangements répétés sont susceptibles d'avoir des conséquences inéluctables à long terme. La reproduction de ces espèces, et donc leur survie, sont en jeu.



Le Bécasseau Sanderling

Recommandations

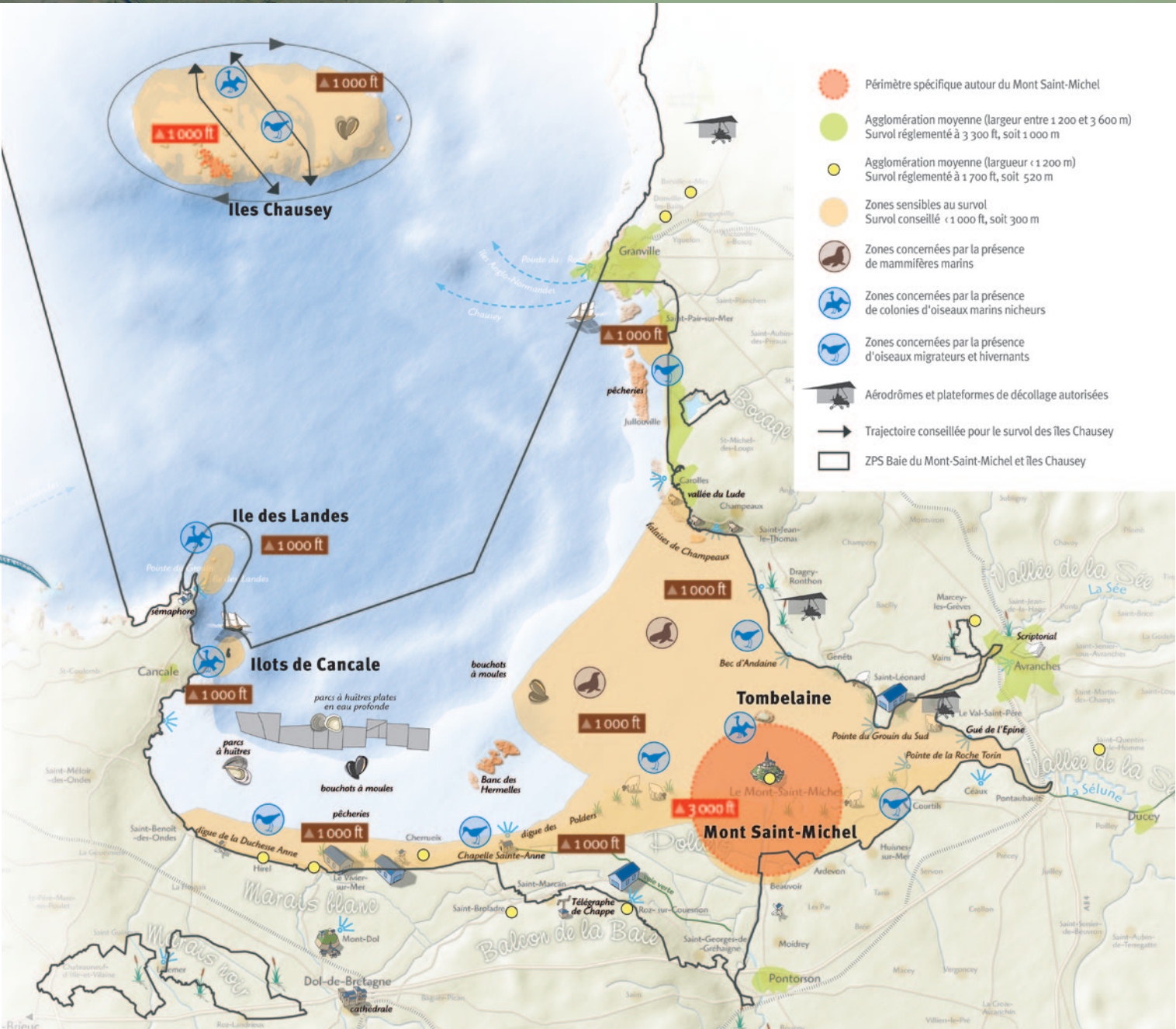
Survoler la baie du Mont Saint-Michel et l'archipel de Chausey impliquent de prendre quelques précautions afin d'en préserver la richesse écologique.

Dans cet esprit, et en tant que pilote, vous veillerez à :

- Vous informer et respecter la réglementation en vigueur concernant le survol aérien de la baie du Mont Saint-Michel et des îles Chausey.
- Éviter les trajectoires irrégulières et le "surplace" au niveau des groupes d'oiseaux et de phoques au repos, afin de ne pas les perturber.
- Éviter le survol des îlots et îles de Cancale et de Tombelaine entre mars et août.
- Modérer vos déplacements au dessus de l'archipel de Chausey, en survolant principalement le chenal du Sound et de Beauchamp et la périphérie de l'archipel. (voir carte).
- Favoriser les aéronefs silencieux et peu consommateurs en carburant.



"Adopter une pratique de pilote responsable, c'est préserver la richesse de notre patrimoine naturel."



Engagements

Pour le bien-être et la conservation des espèces remarquables de la baie du Mont Saint-Michel et de Chausey, il est de votre responsabilité de respecter quelques règles.

Pour ce faire, vous vous engagez à :

- Survoler les zones sensibles, identifiées sur la carte, à plus de 300 mètres d'altitude, soit 1 000 pieds, sauf au niveau des circuits des aérodromes et des plateformes ULM autorisées et en cas de conditions météorologiques dégradées.
- A noter qu'autour du Mont Saint-Michel, les survols sont réglementés à plus de 914 mètres d'altitude (soit 3 000 pieds), dans un périmètre de 3 km.
- Informer et sensibiliser les adhérents et les clients sur les recommandations et les engagements souscrits.

